SEANCE DU 12 JANVIER 2016 20H00

L'an deux mil seize, le douze janvier à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 12

<u>Présents</u> : MM. BARBE BASSAN, BERTOLOTTI, CORNIQUET, DEWILDE, DROUARD, FEUVRIER,

FRANIATTE, GOMES-PICART, HAGEN, HERGAT, WOLTER

Procuration(s): M. BACH à M. DEWILDE, Mme HAZOTTE à Mme BERTOLOTTI

Absent(s) excusé(s): M. TONNELIER

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- -Désignation du secrétaire de séance
- -ECLOS: demande d'acompte subvention 2016
- -ECLOS: solde subvention 2014
- -SODEVAM: compte-rendu annuel 2015
- -Annulation de la délibération n°90-2015
- -Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe
- -Divers

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur HERGAT propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- -GRDF: redevance pour occupation provisoire du domaine public
- -Rapport d'activités 2014 du Syndicat intercommunal de curage de Cattenom et Environs
- -SMITU: modifications des statuts

Madame HAGEN propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

-PLU : avenant à l'offre de service

Le Conseil municipal accepte ces ajouts.

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Carole WOLTER.

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU 4 DECEMBRE 2015 ET DU 18 DECEMBRE 2015

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** les compte-rendus des séances du 4 décembre 2015 et du 18 décembre 2015.

N°01-2016 - ECLOS: DEMANDE D'ACOMPTE DE SUBVENTION 2016

VU la demande de l'association ECLOS en date du 21 décembre 2015,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE**, un acompte de subvention de 5 672 € au titre de l'année 2016.

N°02-2016 - ECLOS: SOLDE SUBVENTION 2014

VU l'analyse financière au 31 décembre 2014 de l'association ECLOS,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le versement du solde de subvention au titre de l'année 2014, à savoir 5 384,90 €.

N°03-2016 - SODEVAM: COMPTE-RENDU ANNUEL 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du compte-rendu annuel de la SODEVAM pour l'année 2015.

N°04-2016 - CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'anticiper le départ en retraite d'un agent des services techniques,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique 1ère classe à temps non complet soit 25/35ème pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à compter du 2 janvier 2016.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique 1ère classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique 1ère classe, sur la base du 1er échelon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

N°05-2016 - SMITU: MODIFICATION DES STATUTS

Lors de la séance du 16 décembre 2015, le Comité syndical a autorisé le Syndicat mixte des transports urbains de Thionville-Fensch à se doter de la compétence « parkings de covoiturage, frontaliers et parkings relais ».

VU la délibération 2015/96 du 16 décembre 2015 du SMITU relative à la prise de compétence « parkings de covoiturage, frontaliers et parkings relais » ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la modification de l'article 6 des statuts du SMITU.

N°06-2016 - GRDF: REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un Décret du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance du Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

-de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au Décret visé ci-dessus ;

-que le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

N°07-2016 - <u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CURAGE DE CATTENOM ET ENVIRONS - RAPPORT D'ACTIVITES 2014</u>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport d'activités 2014 et des perspectives 2015 du Syndicat intercommunal de curage de Cattenom et environs.

N°08-2016 - PLU - AVENANT A L'OFFRE DE SERVICE

Le Maire soumet aux membres du Conseil municipal l'avenant à l'offre de service de Espace et Territoires pour la procédure de révision du Plan d'occupation des sols et transformation en Plan local d'urbanisme. Cet avenant correspond à des réunions supplémentaires, à une mise en compatibilité avec les lois Grenelle et ALUR ainsi qu'avec le Scot de l'agglomération thionvilloise, à

la réalisation d'un dossier cas par cas « évaluation environnementale » et à l'assistance à enquête publique. Cet avenant s'élève à 4 725, 00 € TTC (3 937,50 € HT).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'avenant à l'offre de service de Espace et Territoires et **AUTORISE** le Maire à le signer.

Session close et séance levée à 21h20 Délibérations prises : n°01-2016 à n°08-2016